



ONU : USA, OTAN, Turquie, Israël... un même combat pour le pillage et la poursuite de la guerre terroriste en Syrie

Par [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Mondialisation.ca, 29 novembre 2020

SANA

Thème: [Nations Unies](#)

Analyses: [SYRIE](#)

Au Conseil de sécurité réuni le 25 novembre dernier pour examiner les situations politique et humanitaire en Syrie, « les divergences de vue sur l'impasse du processus constitutionnel et la persistance de la crise humanitaire en Syrie » n'ont toujours pas été résolues [1]. Au contraire, certains ont conservé les récits d'une vision volontairement déformatrice de la dure réalité vécue par les Syriens, en dépit de tous les témoignages prouvant la fausseté de leur prétendu souci humanitaire, seul argument indéfiniment exploité pour continuer à détruire un pays et un peuple qui refusent de céder à leurs inadmissibles exigences. La prise de parole du délégué de la Turquie illustre parfaitement le summum d'une telle hypocrisie [2].

Face à tous ces faux amis du peuple syrien, voici une mise au clair du Docteur Bachar al-Jaafari, délégué permanent de la Syrie auprès des Nations Unies. [NdT].



Madame la Présidente,

Ma délégation réitère ses remerciements et sa reconnaissance pour votre bonne gestion des travaux du Conseil de sécurité ce mois-ci. Je remercie le Secrétariat général ainsi que Mesdames et Messieurs les délégués permanents et leurs délégations respectives pour avoir exprimé leurs condoléances suite au décès de Monsieur Walid Al-Mouallem, vice-Premier ministre et ministre des Affaires étrangères et des Expatriés. Je remercie aussi les chers collègues qui m'ont félicité pour ma nomination au poste de vice-ministre des Affaires étrangères et des Expatriés.

Depuis le 27 octobre 2020, date de la dernière réunion du Conseil de sécurité à propos des situations politique et humanitaire dans mon pays, nous avons assisté à un certain nombre d'évolutions positives importantes. Mais, en parallèle, nous avons aussi été témoins de la persistance des violations du droit international, des principes et objectifs des Nations Unies ainsi que des résolutions pertinentes de ce même Conseil par certains gouvernements d'États hostiles à mon pays et, en particulier, par l'administration américaine. C'est ce que je me propose d'éclaircir aujourd'hui.

DE LA CONDUITE CONDAMNABLE DE L'ONU

Madame la Présidente,

La Conférence internationale sur le retour des réfugiés et des déplacés syriens [3], tenue à Damas les 11 et 12 novembre courant, est un pas supplémentaire d'une grande importance dans le cadre des efforts de l'État syrien et de ses alliés en vue de garantir aux personnes concernées un retour digne, volontaire et en toute sécurité dans leurs lieux de résidence d'origine. Et ce, en leur assurant un environnement adéquat grâce aux efforts continus en coopération avec les pays amis et les partenaires humanitaires, afin de reconstruire ce que le terrorisme a détruit et de réhabiliter les quartiers résidentiels et les installations publiques ; notamment et en premier lieu, les écoles, les centres de santé, les centrales électriques et les infrastructures économiques, sociales et culturelles. Autant de préoccupations que nous exprimons et revendiquons dans cette même salle depuis des années.

La déclaration finale de cette conférence a réaffirmé la ferme adhésion des participants à la souveraineté et à l'indépendance de la République arabe syrienne, ainsi qu'à l'unité et à l'intégrité de ses territoires, exprimant son rejet de toute tentative allant à l'encontre de cette affirmation. Elle a aussi insisté sur le rejet des mesures coercitives imposées au peuple syrien, a réclamé la fin de l'occupation étrangère et de ses crimes, y compris le pillage des richesses et des ressources de la Syrie, et a appelé à la poursuite de la lutte contre les organisations terroristes de Daech, du Front al-Nosra, ainsi que des entités et individus qui leur sont associés. Autant de réclamations sur des questions fondamentales qui se trouvent être conformes aux positions de l'Organisation des Nations Unies, des résolutions de son Conseil de sécurité et de son Assemblée générale.

Les participants ont également affirmé leur adhésion à la solution politique menée et dirigée uniquement par la Syrie, l'ONU jouant le rôle de « facilitateur », et ont insisté sur la nécessité pour la « Commission constitutionnelle » de mener ses travaux de manière consensuelle et constructive, sans ingérence extérieure ou tentatives d'imposition d'échéances arbitraires, afin que ses résultats puissent bénéficier d'un maximum de soutien de la part du peuple syrien.

Et enfin, les participants à cette conférence ont appelé la communauté internationale à soutenir leurs initiatives en assurant un environnement propice au retour des réfugiés et des déplacés vers une vie normale. Ce qui est conforme à la résolution 2254 (2015) et au mandat de l'Envoyé spécial de l'ONU en Syrie.

Dans ce contexte, la délégation syrienne remercie la Fédération de Russie et les gouvernements des pays qui ont joint leurs actes à leurs paroles et ont participé aux travaux de cette conférence, en personne ou par visioconférence.

Nous remercions aussi les gouvernements qui ont boycotté la conférence prouvant ainsi la fausseté de leurs prétendues préoccupations humanitaires et de leur soi-disant rôle constructif au niveau international, ainsi que leur volonté de prolonger la crise et de poursuivre leurs jeux géopolitiques au détriment de la sécurité et de la stabilité de mon pays et du bien-être de son peuple.

Et dans ce même contexte, la délégation de mon pays regrette que l'ONU, principal partenaire du gouvernement syrien dans le domaine de l'action humanitaire, ait cédé aux instructions de l'ex-fonctionnaire du Département d'État américain, « James Jeffrey », et manqué ainsi aux obligations de sa coopération avec le Gouvernement syrien en se contentant de déléguer son représentant local comme simple observateur, au lieu de participer en tant que partenaire actif aux discussions et de soutenir les efforts visant à

améliorer la situation humanitaire et le retour des réfugiés dans leur patrie, conformément au droit international.

Madame la Présidente,

Il est regrettable qu'au moment où l'ONU cédait aux injonctions la sommant de ne pas envoyer ses représentants participer à la Conférence internationale tenue à Damas, une délégation onusienne comprenant le nommé « Mark Keats », présenté comme l'adjoint du Coordonnateur régional pour les affaires humanitaires, se soit infiltrée illégalement dans le Gouvernorat d'Idleb via notre frontière avec la Turquie. Lequel Mark Teaks était accompagné de quelques soi-disant agents de sécurité affiliés à l'organisation terroriste Hay'at Tahrir el-Cham, alias le Front al-Nosra, figurant sur la liste du Conseil de sécurité en tant que bras syrien d'Al-Qaïda. Est-ce là l'application pratique du rôle de l'ONU en tant que partenaire efficace du Gouvernement syrien dans le domaine humanitaire ?

Cette conduite condamnable est une violation de la souveraineté de mon pays, une atteinte à la coopération en cours entre le gouvernement syrien et l'OCHA [le Bureau de la coordination des affaires humanitaires], un soutien au terrorisme, une infraction aux résolutions de votre conseil relatives à la lutte contre le terrorisme et aux principes de l'action humanitaire consacrés par la résolution 182/46 de l'Assemblée générale. Nous attendons du Secrétaire général et de son chargé des affaires humanitaires les excuses et les mesures nécessaires visant à condamner cette action et à en punir les auteurs.

DE LA VISITE DE POMPEO AU GOLAN OCCUPÉ ET EN CISJORDANIE

Madame la Présidente,

Mon pays condamne vivement le fait que le Secrétaire d'État américain, « Mike Pompeo », ait entrepris une visite dans les colonies israéliennes au Golan syrien occupé et en Cisjordanie le 19 novembre dernier. Cette visite exprime la volonté de l'administration américaine actuelle d'affirmer, jusqu'aux derniers instants de son mandat, sa partialité absolue et son alignement sur Israël au détriment des principes du droit international, des dispositions de la Charte des Nations Unies et de ses résolutions pertinentes, dont la résolution 497 (1981) du Conseil de sécurité ; donc, au détriment de la sécurité et de la stabilité de notre région.

Cette visite exprime aussi un encouragement pour les autorités d'occupation israéliennes à poursuivre leurs agressions, les deux dernières contre la Syrie ayant eu lieu le 18 novembre courant et la nuit dernière.

Nous vous affirmons, ainsi qu'à M. Pompeo, que sa visite ne modifiera en rien la réalité juridique, politique et géographique du Golan en tant que territoire occupé faisant partie intégrante de la Syrie, et que nous consentirons à tous les efforts et userons de tous les moyens autorisés par la Loi internationale pour le récupérer.

DE L'OCCUPATION AMÉRICAINE AVEC LA COMPLICITÉ DE LA FRANCE ET D'ISRAEL

D'un autre côté, Madame la Présidente, l'occupation américaine et ses milices séparatistes kurdes instrumentalisées poursuivent leurs pratiques visant à piller les richesses de l'État syrien. En effet, en plus de continuer à voler ouvertement le pétrole et le gaz syriens, ce dont nous vous avons maintes fois informé oralement et par lettres officielles, les forces d'occupation américaines ont récemment entrepris des fouilles archéologiques, en présence

d'experts français et israéliens, dans le gouvernorat de Hassaké au nord-est de la Syrie. Ils ont ainsi déterré et pris possession d'une grande quantité d'or et d'antiquités.

Par ailleurs, les forces d'occupation américaines ont également fouillé un site archéologique situé dans la campagne d'Al-Malikiyah, toujours dans le gouvernorat de Hassaké, où ils ont déterré 12 tombes et des antiquités datant de l'époque romaine.

À savoir que les antiquités syriennes pillées, inestimables et datant de plusieurs milliers d'années, sont ensuite acheminées vers le Kurdistan irakien et la Turquie en vue de leur transfert vers d'autres destinations.

Ces crimes caractérisés sont de la même veine que les crimes constamment commis par Daech afin de se procurer les ressources financières nécessaires à ses activités terroristes et d'élargir la superficie de son prétendu califat. Désormais, il est donc très clair que le commanditaire joue le rôle confié à son mandataire.

Mais les choses ne se sont pas arrêtées là. Les forces d'occupation américaines ont poursuivi leurs efforts pour accorder une sorte de légitimité aux organisations terroristes, aux milices instrumentalisées et aux entités artificielles associées. Dans ce but, une délégation américaine de ladite « Commission sur la liberté religieuse internationale » s'est infiltrée illégalement dans la campagne du gouvernorat de Deir ez-Zor et la région d'Al-Tabqa dans le gouvernorat de Raqqa, où ils ont tenu des réunions avec les représentants des milices instrumentalisées précitées. De plus, la « Creative Associates International » a conclu des accords avec le dissident « Conseil civil de Deir ez-Zor ».

Est-ce ainsi que l'État hôte du siège des Nations Unies défend les dispositions de la Charte et les principes du droit international ?

DE L'OCCUPATION TURQUE COUVERTE PAR L'OTAN

Madame la Présidente,

De même, le régime turc et ses outils parmi les mercenaires et les diverses organisations terroristes, lesquels ont déjà systématiquement utilisé l'eau potable comme arme contre les civils, ont fini par couper l'approvisionnement en eau de la station d'Alouk alimentant environ un million de Syriens de la ville de Hassaké et de ses environs. Ils ont aussi volé les pompes à eau des puits d'Asfar Najjar, Aïn al-Kabrite et Majra al-Khabour situés dans la ville de Ras al-Aïn. Ce qui illustre l'acharnement du régime d'Erdogan, jouissant de l'immunité et de l'impunité accordées par ses associés au sein de l'OTAN, à persévérer dans les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité commis dans mon pays.

De plus, les mercenaires du régime turc et plus précisément les deux factions terroristes baptisées « Sultan Mourad » et « Sultan Suleiman chah » ont également effectué des fouilles dans plusieurs zones archéologiques à Afrin et ses environs avant d'expédier leur butin en antiquités en Turquie.

Non satisfait d'autant de trésors, le régime turc s'est chargé de voler de grandes quantités de blé, d'orge et d'autres cultures agricoles, puis les a acheminées vers la Turquie selon les mêmes procédés précédemment utilisés pour le pétrole, les antiquités, les usines, les machines et autres biens volés aux Syriens, brûlant ce qu'il n'a pu voler. Il est même allé jusqu'à voler la récolte d'olives [4] et à vendre l'huile d'olive syrienne sur les marchés américain et européen en tant que produit turc.

En dépit de tout ce qui précède, certains viennent encore nous sermonner sur la mise en œuvre de la résolution 2254 (2015). À ce stade, je vous invite à commencer par lire la première phrase de cette résolution, laquelle confirme le ferme attachement du Conseil de sécurité à la souveraineté de la République arabe syrienne, à l'unité et à l'intégrité de son territoire. Alors, êtes-vous prêts à démontrer que vous la mettez en œuvre ? Pensez-vous que les autres parties concernées coopéreront avec le Secrétaire général et son Envoyé spécial pour respecter l'engagement qu'une telle résolution implique ? Et qu'en est-il de la mise en œuvre de la résolution 2253 (2015) adoptée la veille de l'adoption de la résolution 2254 ? [La résolution 2253, adoptée par le Conseil de sécurité sous les mêmes conditions contraignantes du chapitre VII appliquées à la résolution 2254, condamne et sanctionne les suppôts du terrorisme ; NdT].

DE LA QUATRIÈME SESSION DE LA COMMISSION CONSTITUTIONNELLE

Madame la Présidente,

La quatrième session de la Commission constitutionnelle aura lieu dans quelques jours [à Genève du 30 novembre au 4 décembre ; NdT]. Ma délégation réaffirme qu'elle se tiendra sous la direction exclusive de la Syrie, seule maîtresse du processus politique « facilité » par l'ONU. Et nous insistons sur le fait que le succès des travaux de cette commission passe par le respect des règles de procédures convenues et par le refus de tout calendrier arbitraire que certains gouvernements pourraient tenter d'imposer. En d'autres termes, la Commission constitutionnelle est maîtresse d'elle-même et seul le peuple syrien a le droit de décider de son avenir.

DU DROIT DE RÉPONSE AU REPRÉSENTANT DU RÉGIME TURC

Madame la Présidente,

Veillez m'excuser pour avoir redemandé la parole. Il n'est pas dans mes habitudes de commenter les déclarations de mon collègue turc, mais le moins que l'on puisse dire des propos qu'il vient de tenir est qu'ils induisent en erreur les membres du Conseil. Par conséquent, je me propose de vous rappeler quelques-unes des étapes importantes concernant les agissements du régime turc depuis le début de la crise syrienne et de son parrainage du terrorisme dans mon pays.

Dès le début de la crise syrienne, la frontière turque avec la Syrie fut grande ouverte à des dizaines de milliers de terroristes venus de tous les pays du monde. Vous vous souvenez tous que certains ministres des Affaires étrangères d'États Membres permanents du Conseil de sécurité avaient l'habitude de les qualifier de « djihadistes » et même que certains d'entre eux, ainsi que des chefs de Gouvernements et de Républiques, désignaient ces terroristes étrangers entrés dans mon pays via la Turquie en termes d'« opposition syrienne modérée ». Des milliers de terroristes dont le recrutement était financé par le Qatar et l'Arabie saoudite, tandis que le régime turc se chargeait de les transporter jusqu'à notre frontière commune où ils étaient entraînés avant d'être amenés en Syrie.

La première expérience d'utilisation de gaz chimiques a été ouvertement menée par le Front al-Nosra dans la ville turque de Gaziantep, la scène ayant été filmée et publiée sur les réseaux sociaux [en décembre 2012 selon les informations du quotidien turc « Yurt » et des vidéos de l'époque dont les liens ne s'ouvrent plus aujourd'hui ; NdT]. Le lien correspondant donne à entendre la voix de l'un des expérimentateurs disant : « *Nous avons réussi notre*

expérience utilisant des produits chimiques sur des lapins et nous comptons procéder de même à l'intérieur de la Syrie ». Un discours connu et prouvé authentique ; le régime turc étant impliqué dans l'effusion du sang syrien depuis le tout début de la crise par toutes sortes de moyens, dont le recrutement des terroristes et leur incitation à user du « chimique ».

À ce propos, nous vous avons transmis une lettre concernant le terroriste syrien « Haïtham Al-Qassab », lequel avait transporté deux litres de Sarin de la Libye vers Istanbul, à bord d'un avion civil, avant de les acheminer en Syrie via notre frontière commune avec la Turquie. Des produits chimiques qui, à l'évidence, ont été utilisés en mars 2013 à Khan al-Assal, ville syrienne, entraînant la mort de 23 civils et soldats syriens. Nous vous en avons informé. Malheureusement personne n'a bougé, ni le conseil ni ses sous-comités concernés par la lutte contre le terrorisme. Il n'empêche que ces faits ne peuvent être niés par le régime turc, sans parler de la faible et antipatriote prétendue opposition syrienne qu'il héberge et dont la plupart des adhérents résident à Istanbul.

Je vous rappelle également un fait très important prouvé par les aveux de l'ancien Premier ministre qatari Hamad ben Jassem sur France 24, BBC arabic et la télévision officielle qatarie quant aux détails de l'opération de parrainage du terrorisme en Syrie. Une mission américaine confiée au Qatar, Washington ayant demandé au cheikh Hamad de se rendre à Riyad afin de se coordonner avec les Saoudiens et de déterminer qui dirigerait l'opération contre la Syrie. Ce à quoi l'ex-roi saoudien aurait répondu : « *À la grâce de Dieu... Nous sommes avec vous, vous avancez, nous coordonnons, mais vous prenez les choses en mains* » [5]. Tout cela a eu lieu avec la connaissance de Washington, le cheikh Hamad ayant ensuite déclaré qu'à lui seul, le Qatar avait dépensé 137 milliards de dollars pour saper la stabilité de la Syrie.

S'agit-il d'une caricature ou de faits réels dont il faut tenir compte au Conseil de sécurité ? S'agit-il d'une plaisanterie clownesque ? Qui sera tenu responsable de l'effusion de sang de centaines de milliers de Syriens ? Et comment se peut-il qu'après tout cela, le représentant du régime turc vienne nous sermonner sur la pureté et l'innocence alors que nul n'ignore ce que ce régime commet à Chypre, en Azerbaïdjan, en Libye, en Méditerranée orientale et qu'aujourd'hui nombre de ses proches s'en éloignent, y compris certains Européens ?

Merci Madame la Présidente.

Dr. Bachar al-Jaafari

25/11/2020

Source : Video de l'Agence nationale syrienne de l'information SANA''

https://www.youtube.com/watch?v=WpRLOO6Rrdo&feature=emb_title

Traduit de l'arabe par Mouna Alno-Nakhal pour [Mondialisation](#)

Notes :

[1][[Au Conseil de sécurité, divergences de vue sur l'impasse du processus constitutionnel et la persistance de la crise humanitaire en Syrie](#)]

[2][[Video ONU / Political and Humanitarian briefings on the Middle East \(Syria\) \(Intervention du délégué](#)

[de la Turquie de 2h35' à 2h43'\]](#)

[3][[Vidéo RT / Conférence internationale sur la facilitation du retour des réfugiés...](#)]

<https://www.youtube.com/watch?v=ss7SnlOw-y8>

[4][[Vidéo / Les Turcs en train de voler les Oliviers syriens de Afrin ...](#)]

<https://www.facebook.com/105765024605582/videos/1699887950186849>

[5][[Qatar : Voici venu le temps des aveux...](#)]

La source originale de cet article est SANA
Copyright © [Dr. Bachar al-Jaafari](#), SANA, 2020

Articles Par : [Dr. Bachar al-Jaafari](#)

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site [Mondialisation.ca](#) sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de [Mondialisation.ca](#) en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

[Mondialisation.ca](#) contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca